

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

15 mars 2021

16 mars 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point de situation épidémiologique

Incidence

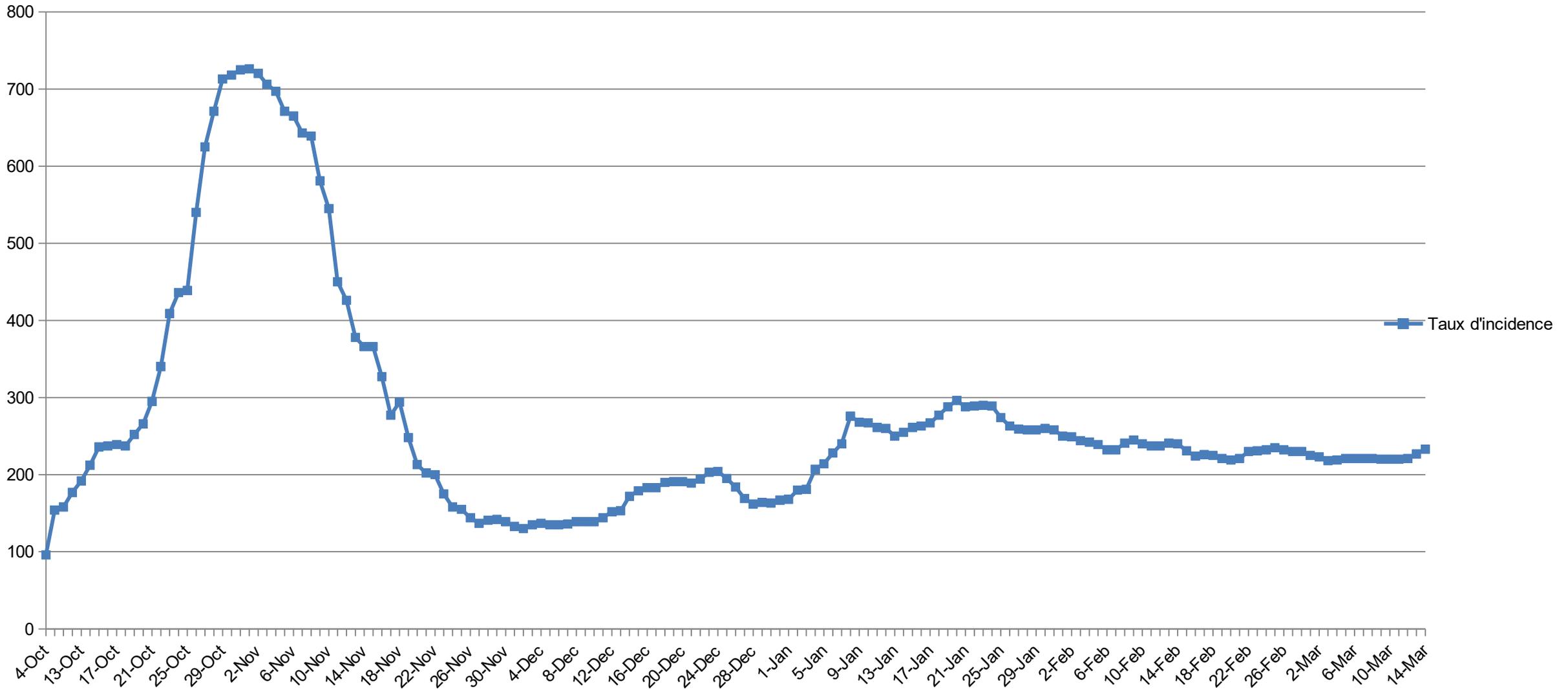
(nouveaux cas pendant une semaine)

Evolution du taux d'incidence :

Semaine 43 : 423 pour 100 000 habitants
Semaine 44 : 725 pour 100 000 habitants
Semaine 45 : 639 pour 100 000 habitants
Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants
Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants
Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants
Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants
Semaine 50 : 153 pour 100 000 habitants
Semaine 51 : 191 pour 100 000 habitants
Semaine 52 : 169 pour 100 000 habitants
Semaine 53 : 181 pour 100 000 habitants
Semaine 1 : 265 pour 100 000 habitants
Semaine 2 : 267 pour 100 000 habitants
Semaine 3 : 289 pour 100 000 habitants
Semaine 4 : 258 pour 100 000 habitants
Semaine 5 : 232 pour 100 000 habitants
Semaine 6 : 240 pour 100 000 habitants
Semaine 7 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 8 : 230 pour 100 000 habitants
Semaine 9 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 10 : 239 pour 100 000 habitants

⇒ un taux d'incidence en hausse et qui passe légèrement au dessus de la moyenne régionale (238 pour 100 000 habitants).

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante

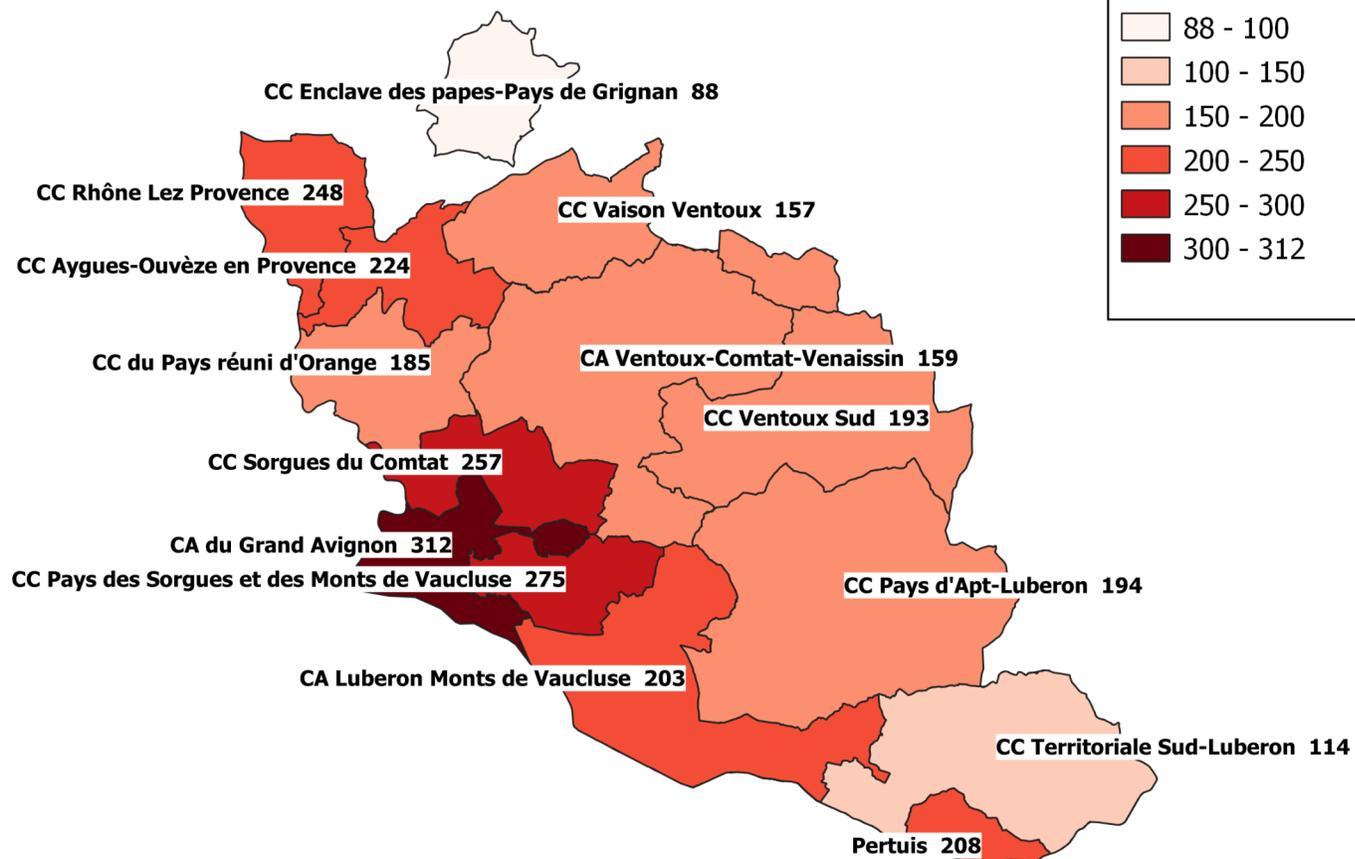


Point de situation
épidémiologique

Un virus
circulant
partout en
Vaucluse

Période analysée : 2021-03-08 - 2021-03-14 / Semaine 10	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
CA du Grand Avignon (COGA)	5 510	603	312	11	975	80	195	8,2
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	1 874	159	228	8,5	403	25	147	6,2
CA Luberon Monts de Vaucluse	1 598	112	203	7	397	23	175	5,8
CC des Sorgues du Comtat	1 337	127	257	9,5	258	19	185	7,4
CC du Pays Réuni d'Orange	1 014	83	185	8,2	160	16	162	10
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	1 093	92	275	8,4	198	17	216	8,6
CC Pays d'Apt-Luberon	730	58	194	7,9	182	8	96	4,5
CC Territoriale Sud-Luberon	706	29	114	4	153	3	55	2
CC Rhône Lez Provence	760	59	248	7,8	132	11	205	8,4
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	485	20	88	4,2	113	4	67	3,7
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	436	43	224	10	76	7	180	9,4
CC Vaison Ventoux	347	26	157	7,6	77	6	122	8,1
CC Ventoux Sud	229	18	193	7,9	63	0	1	0
Pertuis	669	42	208	6,30%	95	2	46	2,10%

Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du 8 mars au 14 mars 2021



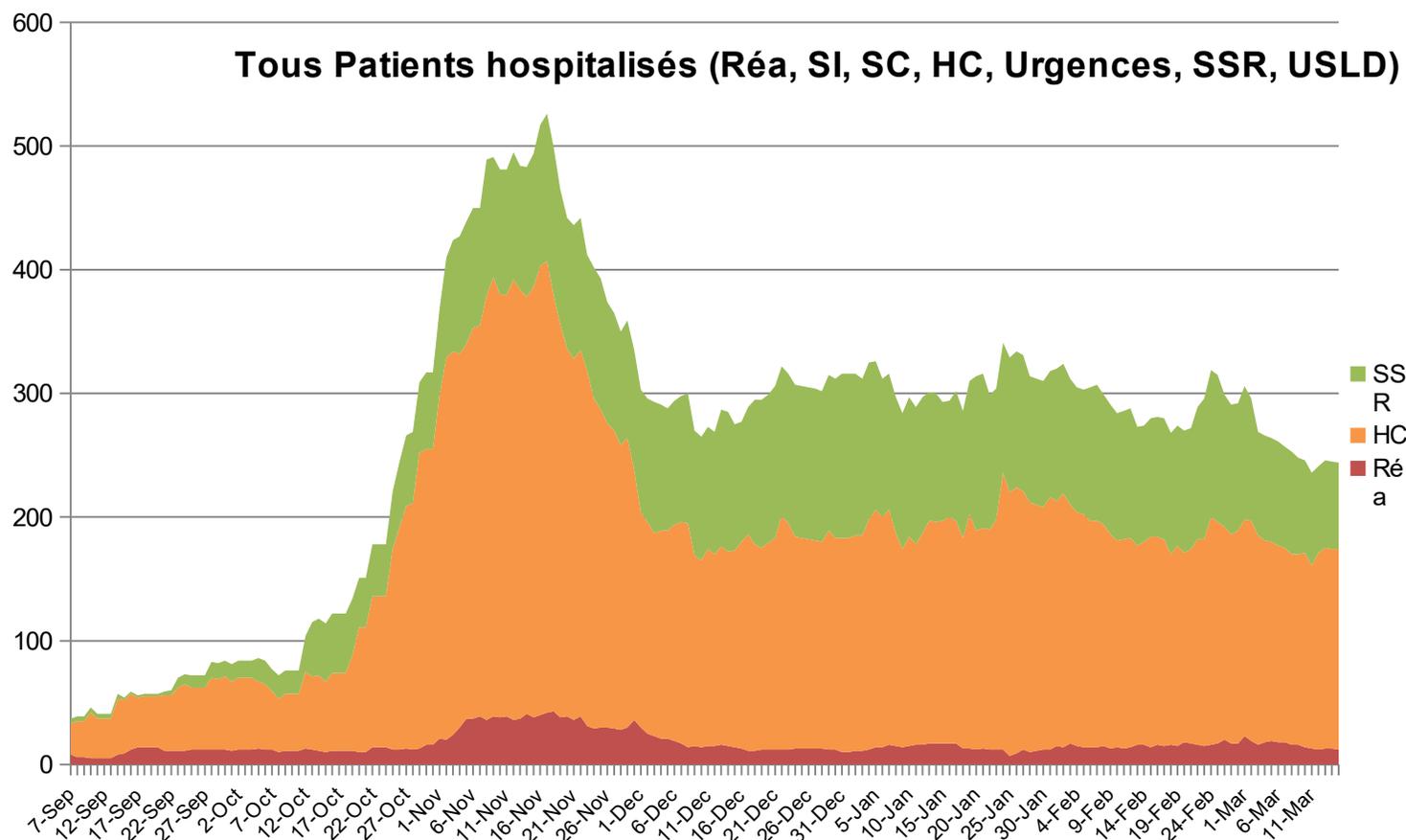
Taux d'incidence départemental pour la semaine 10 : 239 (non consolidé)

Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 15/03 à 13h30*

**Le nombre de personnes hospitalisées
reste élevé, malgré une baisse récente: le
pic du nombre de personnes
hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17
novembre, avec 526 personnes
hospitalisées.**

**Aujourd'hui, 244 personnes sont
hospitalisées dont 12 en réanimation et
soins intensifs, 162 en hospitalisation
conventionnelle et 70 en soins de suite et
réadaptation.**



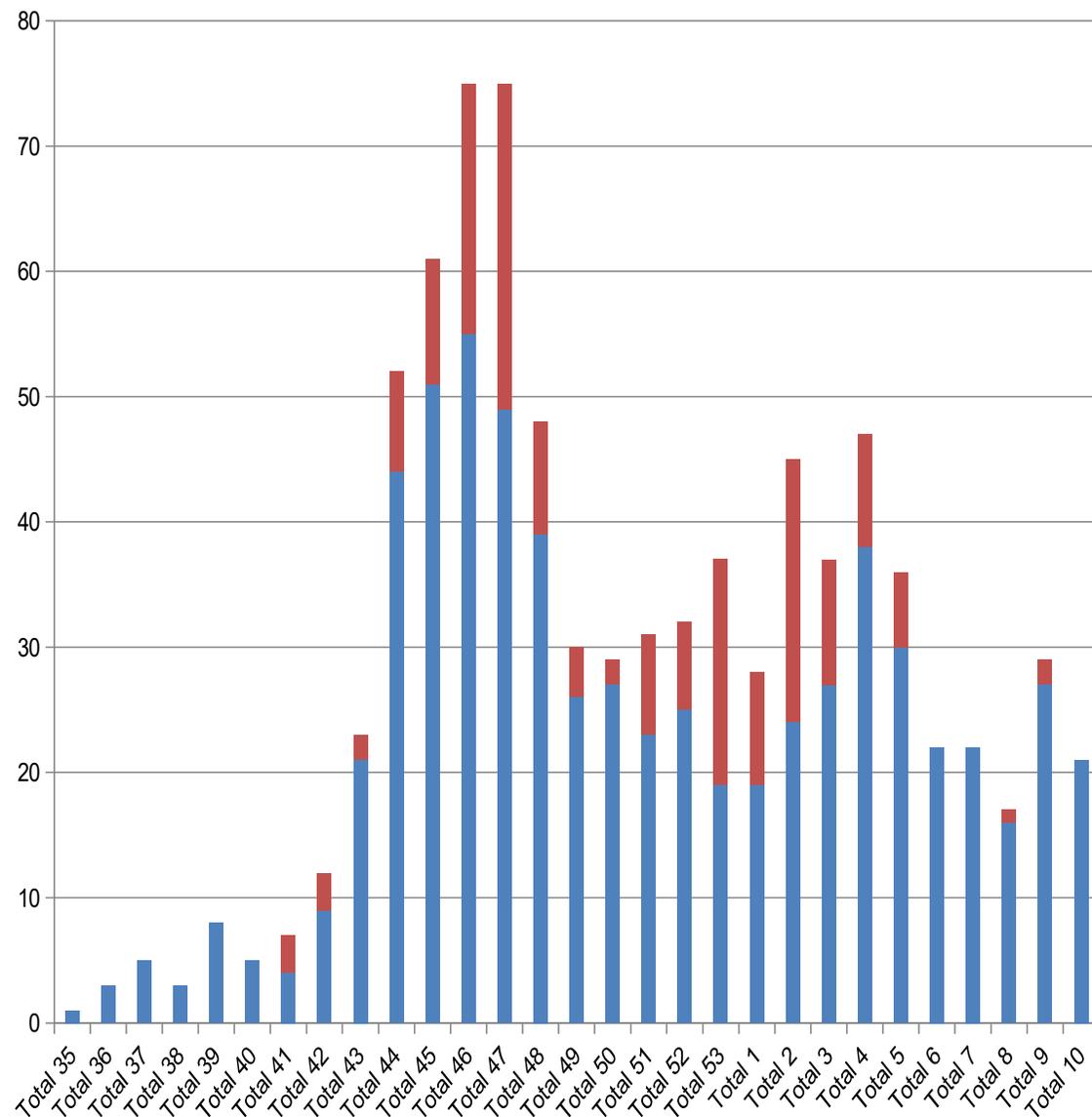
Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 15/03 à 13h30.*

**884 décès en tout depuis le
début de l'épidémie :**

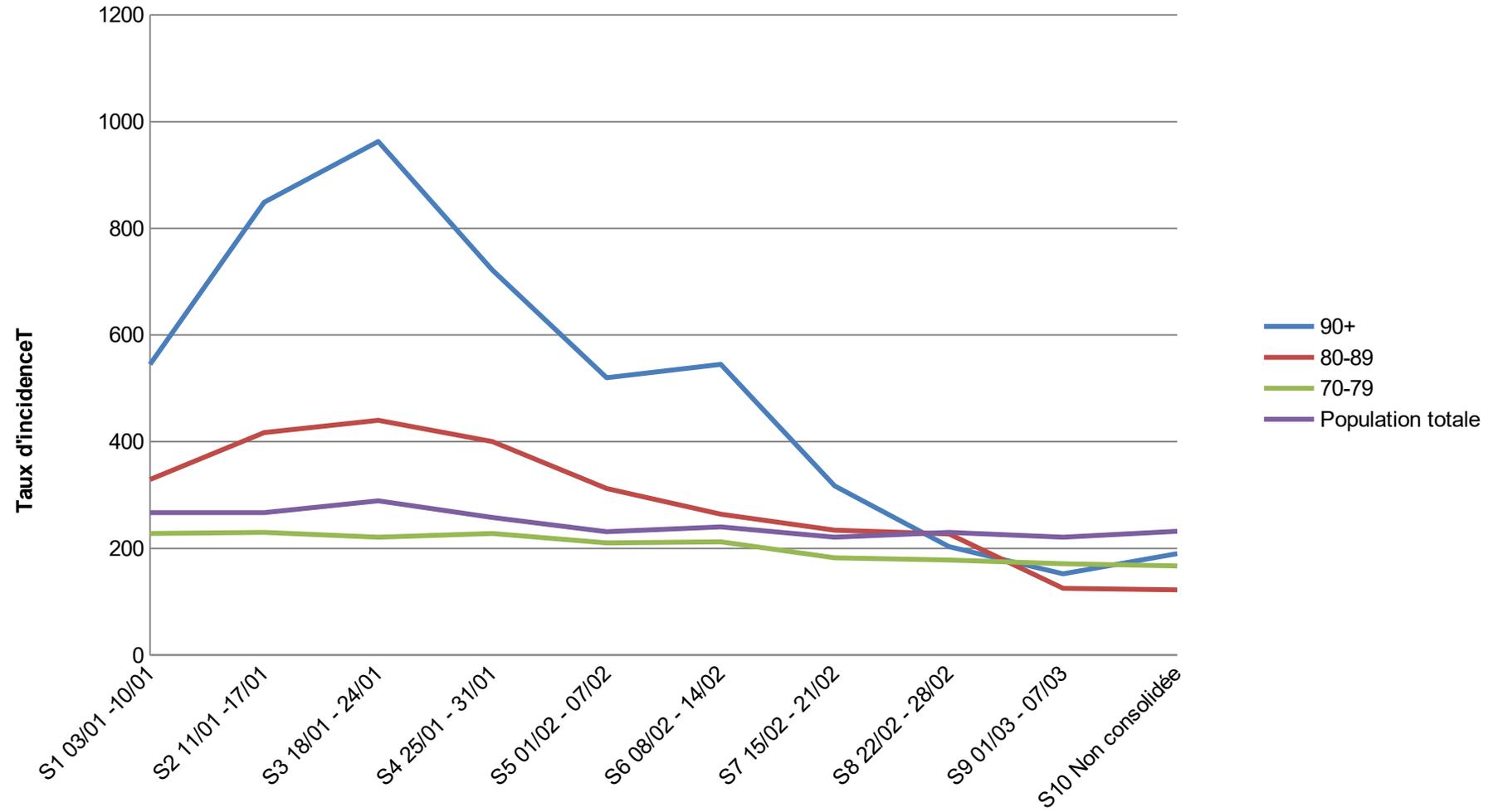
- **700 décès au total à
l'hôpital**, dont 21 la
semaine 10;
- **184 en EHPAD**, (données
S10 en cours de
consolidation)

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital



Point de situation
épidémiologique
chez les +75 ans

Evolution de l'incidence par semaine



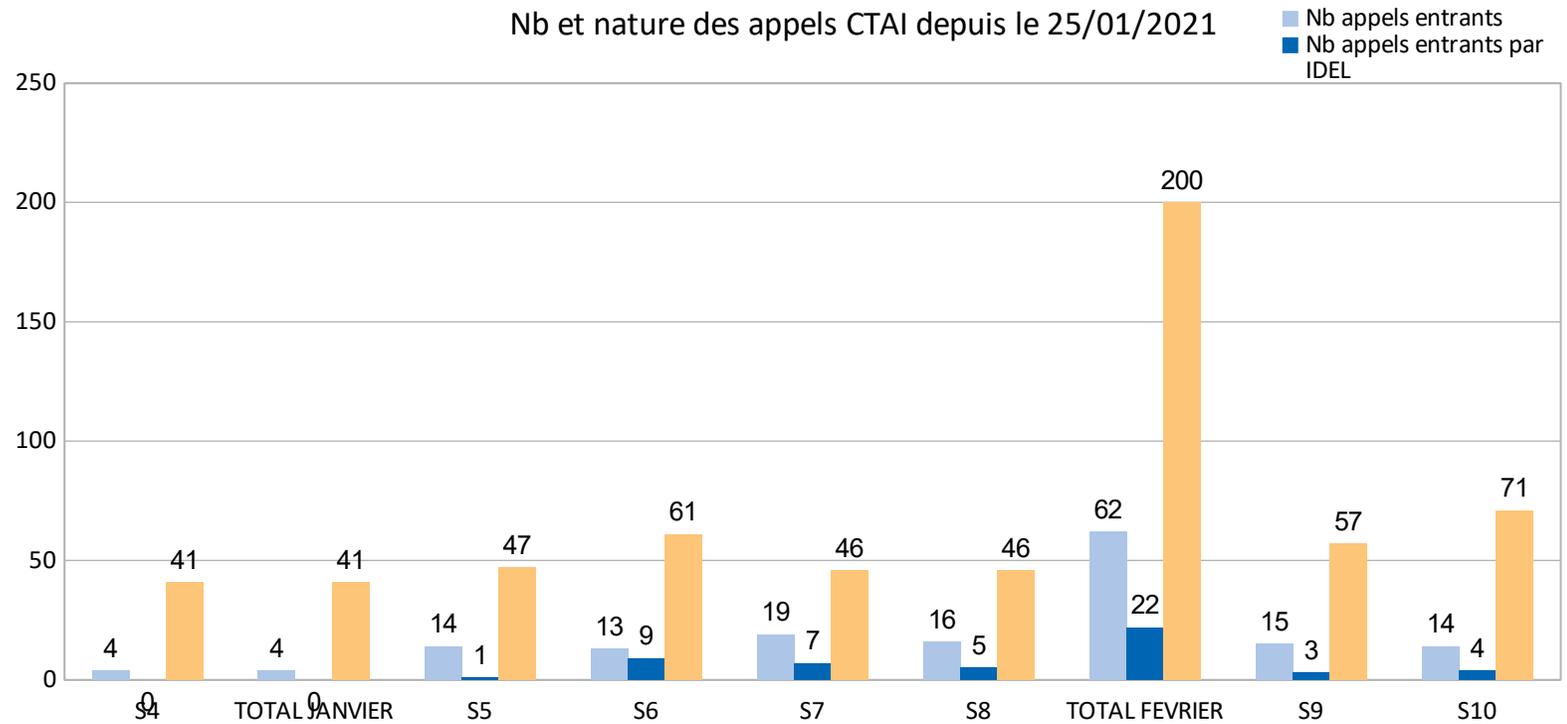
Activité de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)

L'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts est au coeur de la stratégie « *Tester - Alerter- Protéger* ».

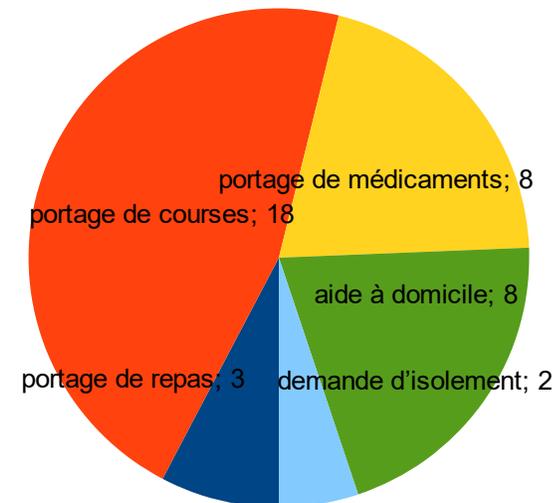
L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* ».

Nb et nature des appels CTAI depuis le 25/01/2021



S10 - Requêtes formulées par les personnes malades, par type de demandes



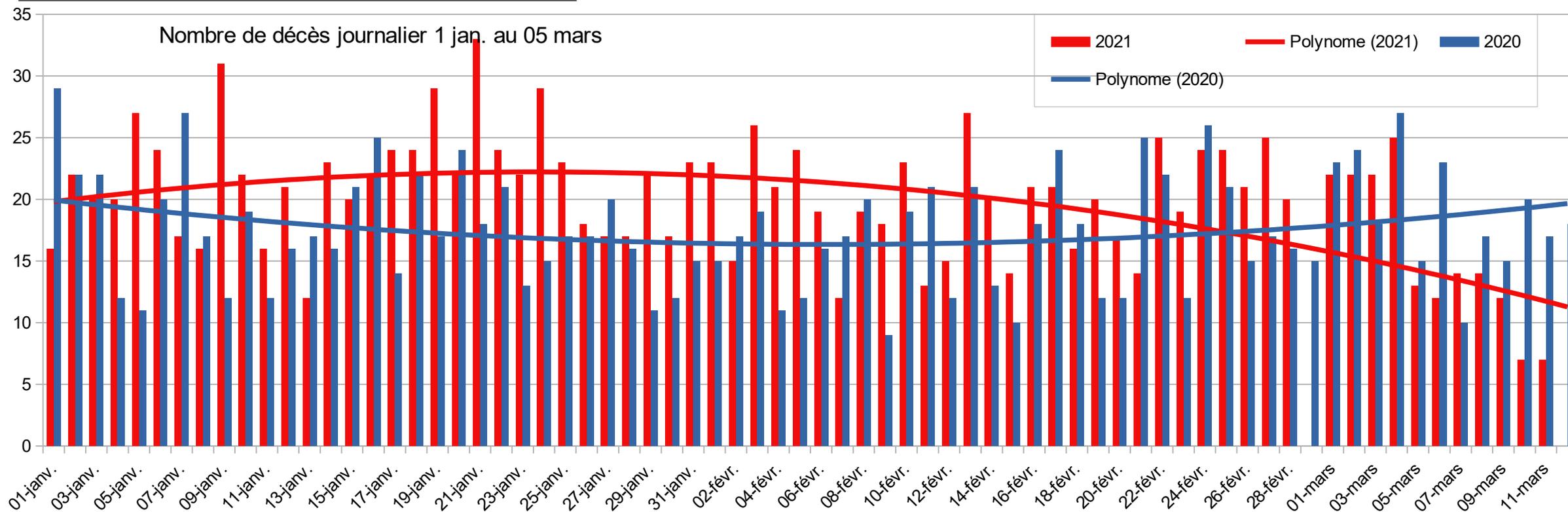
Evolution de la mortalité dans le Vaucluse

1 janvier au 12 mars

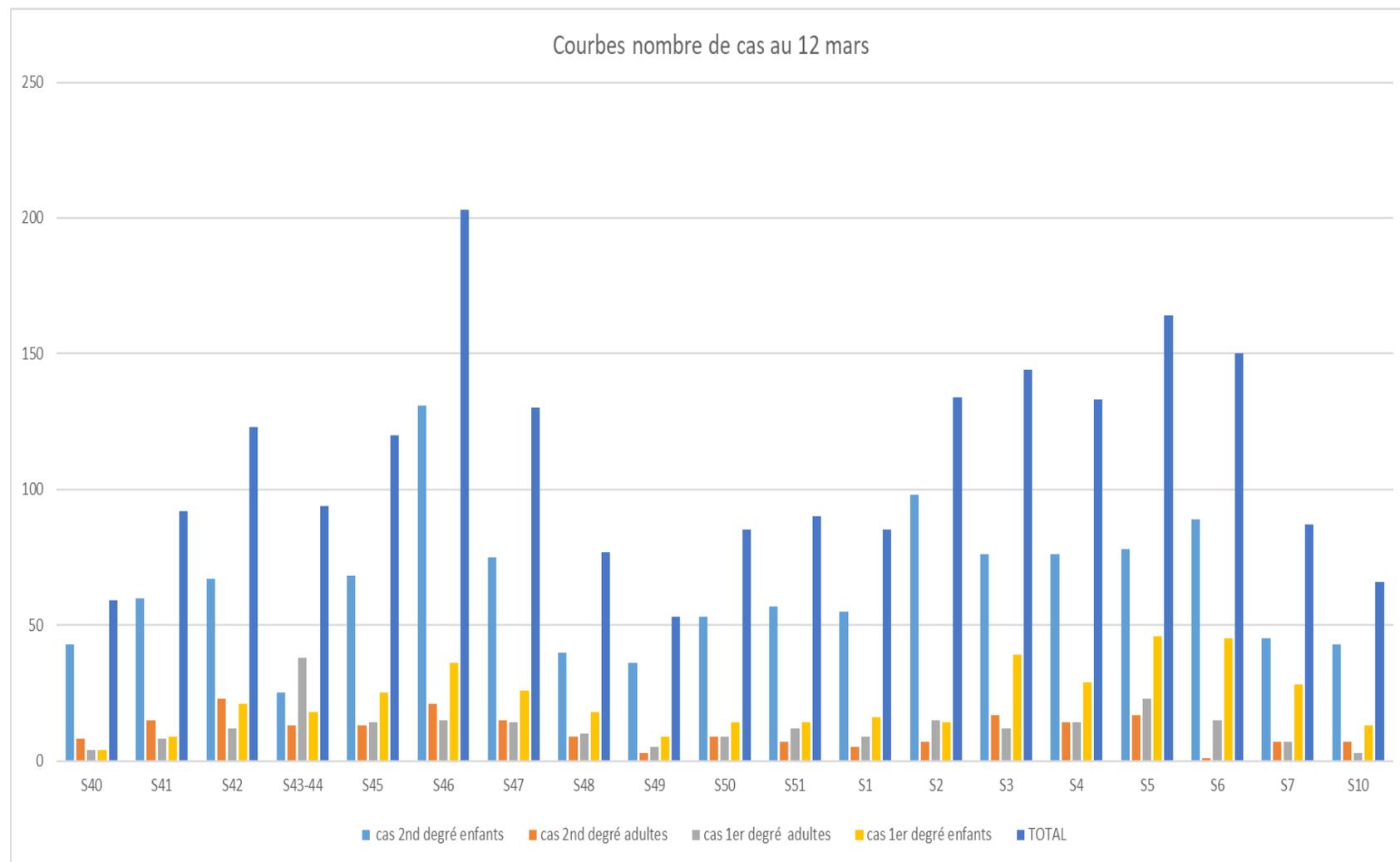
(données Insee non consolidées)

Depuis le 1^{er} janvier et par rapport à l'année 2020, le nombre de décès a augmenté de 10 %. L'accroissement de la mortalité s'est produit principalement au mois de janvier (+ 22,5%).

Les données récentes n'étant pas consolidées, la diminution du nombre de décès au mois de mars 2021 est à confirmer.



Milieu scolaire



Milieu scolaire

A noter :

- Fermeture du collège Viala à Avignon jusqu'au 18 mars
- Fermeture d'une classe au lycée de l'Arc à Orange
- Fermeture d'une classe à l'école maternelle de la Bastidonne

Lancement de la campagne de test salivaire en milieu scolaire

MILIEU SCOLAIRE

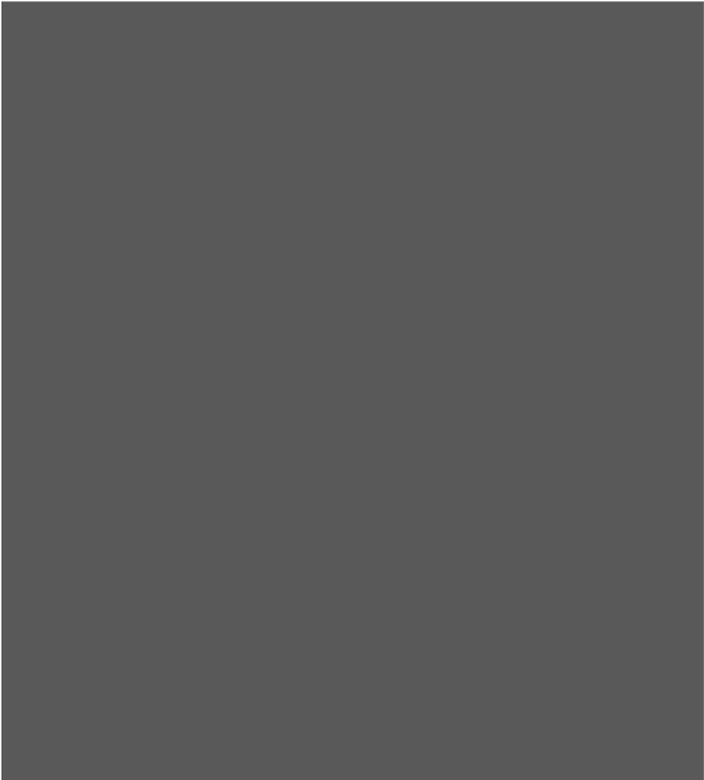
La campagne de dépistage à travers les tests salivaires débute mardi 16 mars.

Les campagnes de dépistage se dérouleront dans les établissements repérés, en collaboration avec l'ARS, comme présentant un nombre important de cas positifs.

Par ailleurs, un échantillon représentatif d'écoles, de collèges et de lycées accueillera très régulièrement des campagnes de dépistage.

Les campagnes de dépistage grâce aux tests antigéniques continuent.

La convention de partenariat avec le SDIS a été renouvelée.



VACCINATION

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale (source SPF - 15/03/2021)

39 366 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans

le département

29 996 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin
PFIZER

20 021 personnes ont reçu deux doses de vaccin

Les résidents en EHPAD – USLD – Résidences séniors représentent 11,3% de la population vaccinée dans le département.

Couverture vaccinale des résidents USLD et EHPAD

98,9% 1 dose – 71,7% 2 doses

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le lundi 25 janvier

- 14 centres de vaccinations sont ouverts
- **2 nouveaux centres à partir du 1^{er} mars : Morières-lès-Avignon et Avignon (la Barbière)**

Déploiement de l'équipe mobile vaccinale en partenariat avec le SDIS et l'ordre des médecins

- Plateau de Sault la semaine du 1^{er} mars : **42 vaccinations**
- Nord Luberon la semaine du 8 mars : 147 vaccinations
- Vaison/Ventoux la semaine du 15 mars
- Centre Luberon la semaine du 22 mars

ACCELERATION DE LA VACCINATION

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Élargissement des personnels soignants habilités à vacciner par le décret du 4 mars 2021

Les pharmaciens pour la prescription et l'administration de vaccins

Sauf pour les femmes enceintes / les personnes présentant un trouble de l'hémostase (ce qui est différent des personnes sous anticoagulant) / les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à l'un des composants du vaccin ou ayant eu une réaction anaphylactique lors de la 1^{ère} injection

Les sages-femmes pour la prescription et l'administration de vaccins pour les femmes et l'entourage de la femme enceinte et de l'enfant pendant la période postnatale (sauf pour les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à l'un des composants du vaccin ou ayant eu une réaction anaphylactique lors de la 1^{ère} injection)

Les infirmières pour l'administration du vaccin

Sauf pour les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à l'un des composants du vaccin ou ayant eu une réaction anaphylactique lors de la 1^{ère} injection

sous réserve, qu'un médecin puisse intervenir à tout moment

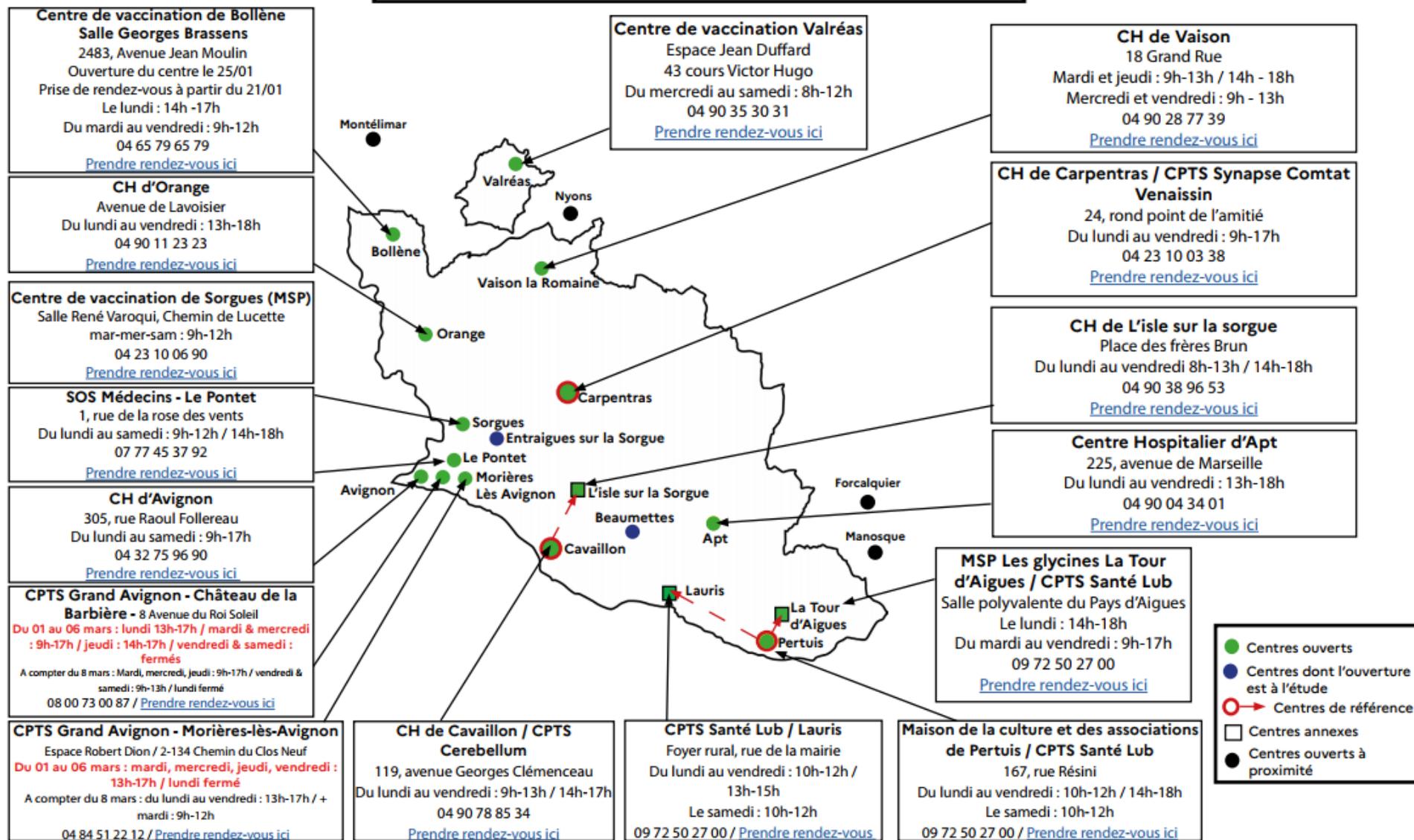
CARTOGRAPHIE DES CENTRES

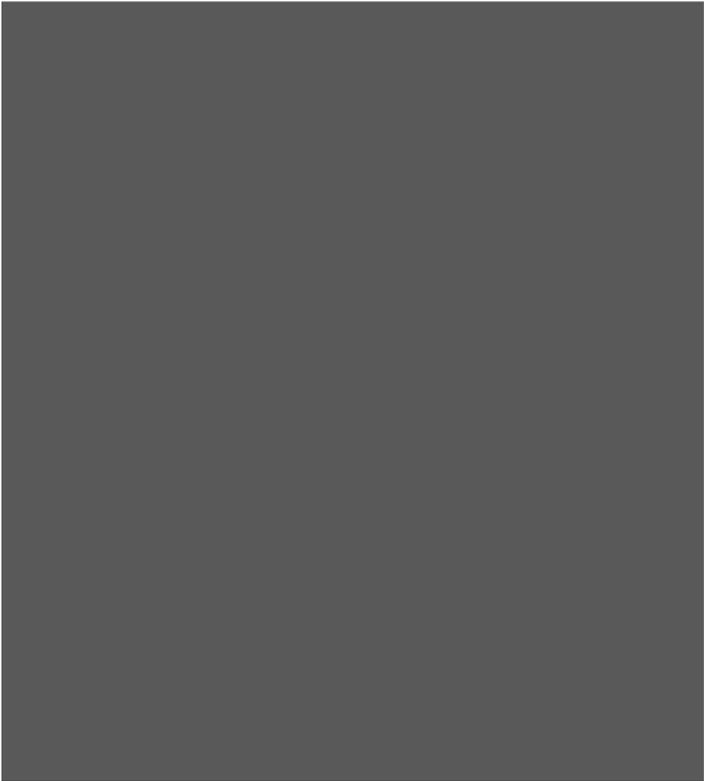
DEUX NOUVEAUX CENTRE AU GRAND AVIGNON

Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous

Au 01/03/21





MESURES ADMINISTRATIVES

Décret modificatif du 11 mars 2021

Fin de l'exigence de motifs impérieux pour des déplacements entre le territoire métropolitain et certains pays

Article 56-5 du décret du 29 octobre 2020

Les motifs impérieux sont abrogé pour les déplacements vers et depuis **l'Australie, la Corée du Sud, Israël, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et Singapour**. Les **restrictions sanitaires demeurent**, notamment test PCR de moins de 72 heures.

Elargissement des personnes habilitées à injecter certains vaccins sous réserve d'avoir suivi une formation spécifique à cet acte

Article 53-1 du décret du 29 octobre 2020

Les professionnels concernés sont :

« 1° Les **sapeurs-pompiers professionnels et volontaires** titulaires de la formation d'équipier dans le domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes ;

« 2° Les **sapeurs-pompiers de Paris** titulaires de leur formation élémentaire en filière "sapeur-pompier de Paris" (SPP) ou filière "secours à victimes" (SAV) ou titulaires de leur formation élémentaire en filière "spécialiste" (SPE) ;

« 3° Les **marins-pompiers de Marseille** détenant le brevet élémentaire de matelot pompier (BE MOPOMPI) ou le brevet élémentaire de pompier volontaire (BE MAPOV) ou le brevet élémentaire de sécurité et logistique (BE SELOG) ;

« 4° Les **sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile de la DGSCGC** titulaire de la formation élémentaire de la filière "force protection secours". »

**Allègement
des mesures
de
confinement**

**Prolongation des
mesures
départementales**

Arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2020

- Prolongation de l'obligation du port du masque dans l'espace public sur tout le territoire du département jusqu'au 1^{er} avril 2021.
- Prolongation des mesures départementales destinées à lutter contre la propagation du virus jusqu'au 1^{er} avril 2021 : interdiction de la vente d'alcool à emporter et de la consommation d'alcool sur la voie publique de **18h à 6h** ; interdiction des buvettes et points de restauration dans les ERP et l'espace public ; interdiction des activités dansantes.

**Allègement
des mesures
de
confinement**

**Le renforcement des
mesures de soutien
économique**

Allègement des mesures de confinement

Mesures de
soutien à
l'économie

Des mesures de soutien économique renforcées
maintenues

#COVID19

Un plan d'urgence économique renforcé

- Prolongement de l'activité partielle prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020
- Exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME
- Renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs hôtellerie-café-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement
- Élargissement du dispositif de fonds de solidarité
- Prêt garanti par l'État et prêt direct de l'État prolongés jusqu'au 30 juin 2021



Allègement des mesures de confinement

Des mesures de soutien économiques complémentaires

Fonds de
solidarité
renové

Aides aux
permittents
et saisonniers

Aides
aux jeunes

Les Mesures de
soutien à
l'économie

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de
soutien à
l'économie

Évolution du fonds de solidarité au titre du mois de janvier 2021

Le [décret n° 2021-129 du 8 février 2021](#) prolonge le fonds de solidarité en janvier 2021 en étendant le dispositif initial et complémentaire prévu pour décembre 2020.

Il offre à **4 secteurs d'activité** (réparateurs de chaussures, fabricants de ski, correspondants locaux de presse, radio et télédiffusion à audience locale), **la possibilité de déposer une demande d'aide ou de versement complémentaire au titre du mois de novembre**. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 28 février au lieu du 31 janvier 2021.

Les [listes des activités relevant des secteurs 1\(annexe 1\) et 1bis annexe 2](#)) sont complétées : les entreprises de la filière viticole sont transférées de l'annexe 2 à l'annexe 1. Il est ajouté à l'annexe 2 neuf nouveaux secteurs liés à la fermeture des remontées mécaniques.

Le fonds de solidarité est par ailleurs prolongé jusqu'au **30 juin 2021**.

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Le décret n° 2021-129 du 08 février 2021 publié le 09 février fixe le régime des aides du fonds de solidarité au titre des pertes enregistrées en janvier 2021. Cinq régimes sont prévus :

- pour les entreprises qui, durant tout le mois de janvier, ont été interdites d'accueillir du public ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 1 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 2 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour certaines entreprises situées dans des stations de ski qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour les entreprises dont l'activité ne relève d'aucun des précédents régimes et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence.

Le décret introduit en outre une nouvelle condition d'éligibilité. Il précise que ne peuvent bénéficier du fonds de solidarité au titre de janvier les entreprises ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture pour non respect des règles d'interdiction d'accueil du public prises afin de limiter la pandémie.

Par ailleurs, est décalée du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2020 la date limite à laquelle doit être introduite la contestation d'une dette fiscale pour que celle-ci ne constitue pas un motif de refus de l'aide.

Il est également rappelé qu'il n'y a plus depuis décembre 2020 de régime propre aux discothèques. Etant fermées, elles relèvent du dispositif réservé aux entreprises qui n'ont pu accueillir de public.

Comme en décembre, l'ensemble des aides versées au titre du fonds de solidarité aux entreprises d'un même groupe pour les pertes de janvier ne peut excéder 200 000 €.

Le formulaire relatif aux pertes de janvier sera mis en ligne sur le site impots.gouv.fr fin février. Les

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de
soutien à
l'économie

Fonds de solidarité

Fin février 2021, plus de 22 000 entreprises Vauclusiennes ont pu bénéficier du fonds de Solidarité, les sommes versées à ce titre dépassent les 170 M€.

La part des aides du secteur HCR (30 % du total, contre 26 % fin janvier).

Fonds de solidarité : Vaucluse

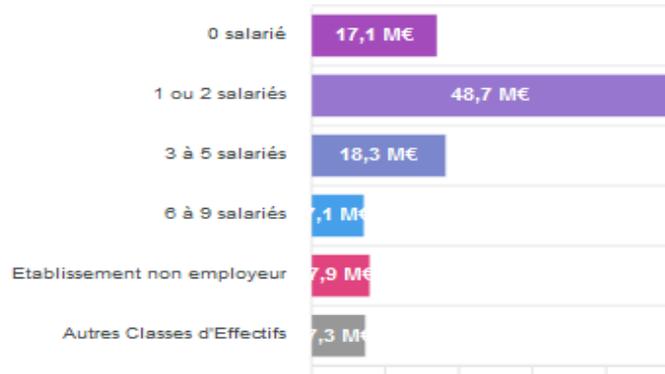
montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
173,53 M€	80 218	22 428



Allègement des mesures de confinement

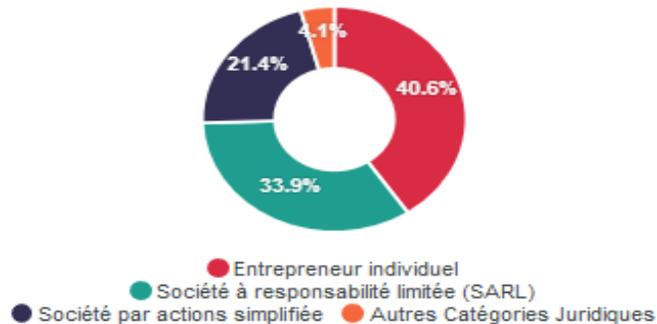
Fonds de solidarité

Aides du fonds de solidarité ventilées par classes d'effectifs (en M€)
(uniquement entreprises affiliées au régime général)
10 % des bénéficiaires sont des entreprises individuelles sans salarié



Top 3 des aides du fonds de solidarité ventilées par catégories juridiques (en M€)

Les entreprises individuelles ne représentent plus que 40 % des bénéficiaires du FDS



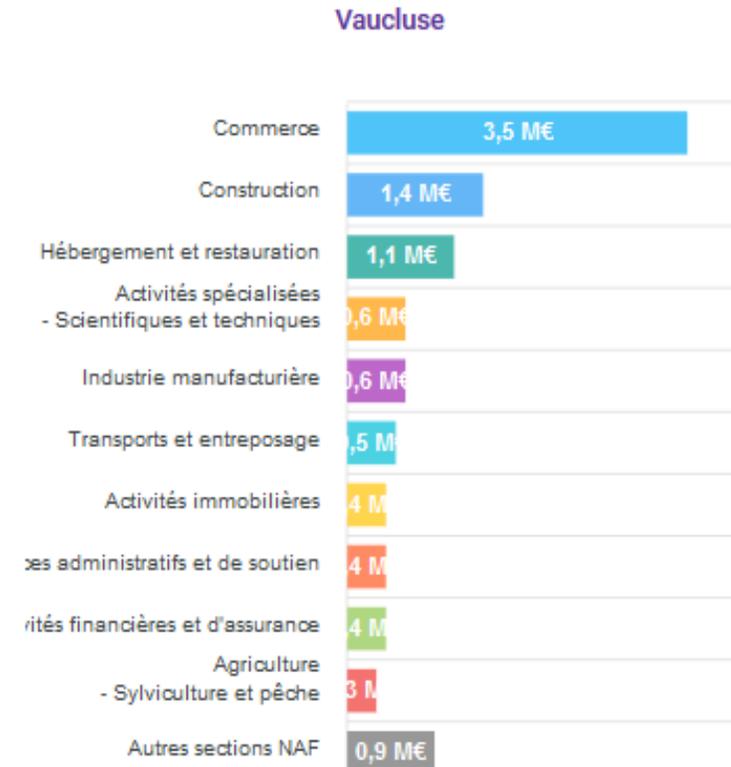
Les Mesures de soutien à l'économie

Reports d'échéances fiscales: Vaucluse

montant
10,1 M€

nombre
823 aides

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Allègement des mesures de confinement

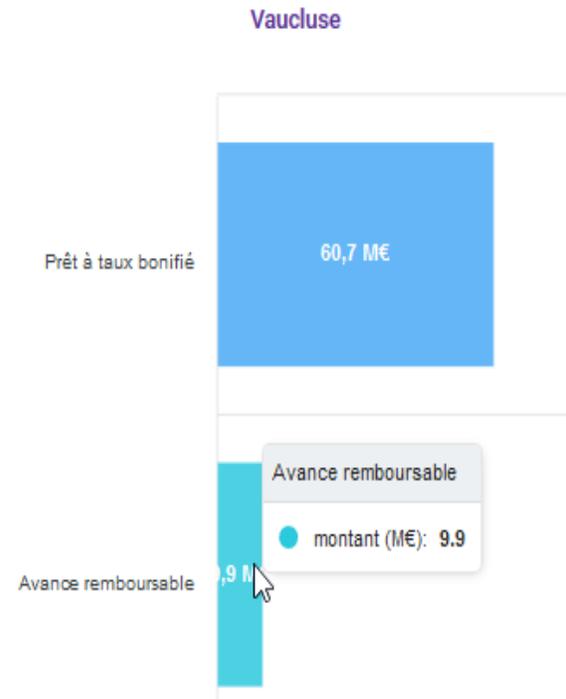
Les Mesures de soutien à l'économie

Prêts directs de l'Etat : Vaucluse

montant	nombre d'aides	nombre d'effectifs
70,57 M€	98	6 373

[RETOUR AU NIVEAU NATIONAL](#)

Montant des aides ventilés par type de prêts directs (en M€)



Prêts garantis par l'Etat : Vaucluse

montant	nombre
1 021,77 M€	7 654 aides

[RETOUR AU NIVEAU NATIONAL](#)

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

